

Questions orales

ments, les mécanismes de fonctionnement de l'économie et notre façon de nous préparer au siècle prochain.

D'un bout à l'autre du pays, et très certainement au Québec, mais aussi dans l'ouest du Canada, en Ontario et au Canada atlantique, il existe une volonté profonde de changement, de progrès et d'amélioration. Nous l'avons vu dans la façon de réagir de notre gouvernement. Tous les ministères ont commencé à changer leur façon de fonctionner pour mettre l'accent sur l'essentiel.

Nous le voyons dans nos nouveaux rapports commerciaux, d'ailleurs le ministre est rarement ici. Le Canada se prépare à inaugurer de nouveaux rapports commerciaux d'un océan à l'autre. Monsieur le Président, je retire cette incise, le ministre est toujours ici en esprit.

On le voit dans la façon dont le gouvernement travaille avec les petites entreprises et dans la grande souplesse dont il fait preuve.

[Français]

Il y a une chose qui est très claire: nous avons un choix, le 30 octobre, entre le progrès et l'évolution de notre pays ou nous avons le choix entre le recul, et le recul est représenté par le oui.

* * *

LE DOLLAR CANADIEN

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le premier ministre du Québec et chef du camp du oui a clairement exprimé son intention de continuer à utiliser le dollar canadien après la souveraineté du Québec. Il s'est également engagé à ce qu'un Québec souverain assume sa juste part de l'énorme dette canadienne.

Le ministre des Finances ne croit-il pas, de son côté, qu'il devrait être clair, et plutôt que de laisser planer l'incertitude dans les milieux financiers, il devrait indiquer qu'il a effectivement préparé un plan B si le oui l'emporte le 30 octobre, comme c'est probable, ce qu'il refuse obstinément de confirmer jusqu'à maintenant?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la seule chose qui est claire en ce qui concerne l'utilisation du dollar canadien, selon les séparatistes, c'est l'ambiguïté.

Il y a une semaine, le chef de l'opposition, au Cégep de Ahuntsic, a dit qu'il voulait qu'un Québec séparé utilise sa propre monnaie. Il y a un an, à Portneuf, il a dit: «Qu'est-ce que ça vaut de faire la séparation si on n'a pas notre propre monnaie?» Dans le magazine *L'Actualité*, et c'est écrit noir sur blanc, le premier ministre du Québec a dit que ce n'était qu'une ruse, le maintien du dollar canadien, qu'il voulait avoir le dollar québécois. Alors, qui dit vrai? Le chef de l'opposition aujourd'hui ou le chef de l'opposition la semaine passée?

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, c'est totalement faux. Le chef de l'opposition n'a pas dit ça.

Le ministre des Finances admettra-t-il qu'il a la responsabilité de s'engager à ce que, au lendemain d'un oui, il se fera le défenseur d'une négociation rapide avec le Québec, afin d'établir une entente de partenariat, comme l'intérêt des deux parties lui commande de le faire?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit à maintes reprises que l'intérêt du Canada serait de protéger ses acquis à l'intérieur de l'ALENA. Et pour protéger ses acquis à l'intérieur de l'ALENA, le Canada serait dans l'impossibilité de signer une entente privilégiée avec un pays indépendant, un pays séparé. Ce n'est pas que le Canada ne voudra pas, c'est que le Canada ne voudrait pas.

Deuxièmement, est-ce que la députée est en train de dire que le chef de l'opposition a été mal cité à *Canada AM*, a été mal cité à Portneuf et que le chef, le premier ministre, a été mal cité dans le magazine *L'Actualité* lorsque, dans les trois cas, on a dit très clairement qu'on voulait abandonner la certitude du dollar canadien pour l'inconnu du dollar québécois.

* * *

• (1435)

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, John Lee, qui avait été condamné pour meurtre, a reçu, dans le cadre d'un règlement à l'amiable, 12 000 \$ après avoir poursuivi le Service correctionnel du Canada parce qu'il avait été battu en prison. Les victimes de Lee, M^{me} Tuton et le reste de sa famille, n'ont reçu aucune indemnité et demandent au ministre de la Justice de leur expliquer pourquoi ce détenu a touché ce montant.

Le ministre de la Justice pourrait-il nous expliquer pourquoi il donne de l'argent aux meurtriers?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'individu en question a poursuivi le Service correctionnel du Canada pour négligence après avoir été pris en otage par d'autres détenus et battu avec une barre de fer.

Il a réclamé 60 000 \$. Lorsque le tribunal a été saisi de l'affaire, il y a eu une conférence préparatoire au procès et le juge qui présidait l'audience a fortement invité les parties à régler à l'amiable. On a donc versé un montant de 12 000 \$, dont environ 8 000 \$ sont allés à l'avocat du détenu.

On a pris cette mesure sur les conseils du juge. Le tribunal a laissé entendre qu'un règlement s'imposait et c'est ce qui s'est passé.